

## CPRI DES HAUTS-DE-FRANCE

### **Qu'est ce que la CPRI ?**

Une commission paritaire composée de représentants élus des salariés et des employeurs des TPE (moins de 11 salariés). Loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi

### **Pourquoi contacter la CPRI ?**

- Obtenir des informations sur le droit du travail (conventions collectives, etc.).
- Disposer d'un avis notamment sur les questions relatives à :
  - L'emploi,
  - La formation,
  - La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
  - Les conditions de travail,
  - La santé au travail,
  - L'égalité professionnelle,
  - Le travail à temps partiel et la mixité des emplois
- Bénéficier d'une médiation pour la résolution de conflits :
  - Avec l'accord des parties concernées
  - Avant toute procédure prudhommale, civile ou pénale
- Avoir accès aux activités sociales, culturelles et sportives

### **Exemple de la mobilisation de la CPRI**

#### ***Obtenir des informations ...***

- A quelle convention collective suis-je rattaché ?
- Ai-je droit à des congés pour mes enfants malades ?
- Quelle est la différence entre heures complémentaires et heures supplémentaires ?
- Employeur, je suis en maladie ; Quelles sont mes droits et comment anticiper ?

#### ***Disposer d'un avis ...***

- J'ai 62 ans, suis-je obligé de partir en retraite ?
- Je souhaite utiliser mon CPF, suis-je obligé de demander l'accord de mon employeur ?
- Suis-je obligé de donner mon accord pour que le salarié utilise son CPF ?
- Puis-je obtenir des aides pour me mettre en conformité sécurité ?

#### ***Etre aidé dans la résolution de conflits ...***

- Je suis en désaccord avec mon employeur / salarié au sujet des remboursement de frais, indemnités de déplacements, paniers, ... et je souhaite une médiation pour éviter le conflit.

***Avoir accès aux activités sociales, culturelles et sportives***

- Quelles sont les aides et dispositifs permettant de faciliter l'accès aux vacances, au sport et aux activités culturelles ... ?

Président de la CPRI Hauts-de-France : ALVAREZ Stéphane (CGT)

Vice-président de la CPRI Hauts-de-France : LOGERAIS Didier (MEDEF)

Adresse mail de la CPRI Hauts-de-France : [cpri.hdf@gmail.com](mailto:cpri.hdf@gmail.com)